

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2020

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2020

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14
Annexes - résultats détaillés	15 - 17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 août 2020 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC au 31 août 2020, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2, qui explique l'impact des redressements opérés sur les exercices antérieurs.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc. ¹
Montréal, le 29 janvier 2021

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° 129449

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS	\$	\$
Fonctionnement (annexe A)	198 236	102 142
Affiliation (annexe B)	115 867	171 204
Vie démocratique (annexe C)	14 555	12 468
Développement (annexe D)	22 417	56 315
Compétitions (annexe E)	56 655	178 140
Excellence (annexe F)	93 500	204 048
Placement sport (note 9) & (annexe G)	50 068	89 781
	<u>551 298</u>	<u>814 098</u>
CHARGES		
Fonctionnement (annexe A)	328 682	291 834
Affiliation (annexe B)	969	78 142
Vie démocratique (annexe C)	29 272	33 057
Développement (annexe D)	20 249	26 652
Compétitions (annexe E)	40 258	102 869
Excellence (annexe F)	81 064	190 910
Placement sport (note 9) & (annexe G)	50 068	89 781
	<u>550 562</u>	<u>813 245</u>
	<u>736</u>	<u>853</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

	2020			2019	
	Investi en immobilisations	Affectés au programme placement sport	Affecté - Excellence	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	1 686	-	73 619	220 381	295 686
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(337)	50 068	12 436	(61 431)	736
Affectation au programme placement sport (annexe G)	-	(50 068)	-	50 068	-
SOLDE À LA FIN	1 349	-	86 055	209 018	296 422
					294 833

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 AOÛT 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	133 840	54 540
Placements (note 4)	25 490	25 304
Débiteurs (note 5)	160 964	202 723
Frais payés d'avance	2 472	-
	<u>322 766</u>	<u>282 567</u>
PLACEMENTS (note 4)	75 650	75 869
IMMOBILISATIONS (note 6)	1 350	1 687
	<u>77 000</u>	<u>77 556</u>
	<u><u>399 766</u></u>	<u><u>360 123</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	51 844	55 902
Revenus perçus d'avance	-	8 535
Apports reportés (note 10)	11 500	-
	<u>63 344</u>	<u>64 437</u>
DETTE À LONG TERME (note 7)	40 000	-
	<u>103 344</u>	<u>64 437</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	86 055	73 619
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 349	1 686
AFFECTÉS AU PROGRAMME PLACEMENT SPORT	-	-
NON AFFECTÉ	209 018	220 381
	<u>296 422</u>	<u>295 686</u>
	<u><u>399 766</u></u>	<u><u>360 123</u></u>

APPROUVÉ

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

	2020	2019
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	736	853
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	337	422
	1 073	1 275
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	41 759	(40 660)
Frais payés d'avance	(2 472)	12 342
Créditeurs	(4 058)	(107 741)
Revenus perçus d'avance	(8 535)	8 535
Apports reportés	11 500	(51 070)
	38 194	(178 594)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	39 267	(177 319)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités	33	(231)
	33	(231)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	40 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	40 000	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	79 300	(177 550)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	54 540	232 090
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	133 840	54 540

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 janvier 1981. Il est exempté de l'impôt sur le revenu. Le 21 février 2019, la fédération a changé de nom pour NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir, enseigner, développer, encourager et perfectionner la nage artistique par tous les moyens sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;

Établir des structures et la réglementation relatives à la pratique de la natation artistique au Québec afin de promouvoir des règles uniformes;

Promouvoir l'établissement et l'organisation de clubs de natation artistique dans les différentes régions du Québec;

Regrouper les personnes intéressées à la pratique de natation artistique et les représentants des clubs de natation artistique au Québec;

Stimuler l'intérêt public afin d'obtenir des installations convenables, des conditions adéquates et des instructeurs compétents pour enseigner et développer la nage synchronisée;

Régir la nage artistique amateur sous sa juridiction et sévir contre toute infraction pouvant y être commise.

Organiser et offrir des cours, tenir des conférences, des assemblées et des camps d'entraînement afin de promouvoir et atteindre les objectifs de la personne morale;

Intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la pratique de la natation artistique au Québec et défendre les intérêts de la personne morale et de ses membres;

Demander, accepter, recevoir et acquérir par voie de transfert, donation ou souscription, cotisations ou autrement, de l'argent ou des biens afin de promouvoir et réaliser les objets de la personne morale;

La personne morale exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous ses revenus ou profits seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Affiliations, compétitions et développement

Les produits provenant des affiliations, compétitions et développement sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Écussons, programmes et matériel

Les ventes d'écussons, de programmes et de matériel sont constatées lorsque le client prend possession du bien.

Formation, séminaires provinciaux et camps d'été

Les produits de formation et séminaires provinciaux sont constatés lorsque les cours ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

Actif net affecté à l'excellence

Cette réserve a été mise en place pour assurer le développement de l'élite nationale. L'organisme ne peut utiliser ces fonds de réserve à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3- PLACEMENT SPORT

L'organisme a adhéré au programme Placement sport, et cède ainsi 20 % des dons admissibles à Placement sport ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme de la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figureront pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion seront cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 31 août 2020, la juste valeur marchande cédée à la fondation du Grand-Montréal est de 44 130 \$ (note 9).

4- PLACEMENTS

	2020	2019
	\$	\$
Épargne rachetable	25 490	25 304
Dépôt à terme, 1,50% (1,50% en 2018) échéant le 22 novembre 2022	15 000	15 000
Dépôt à terme, 1,50 % (1,50% en 2018) échéant le 22 novembre 2020	60 650	60 869
	101 140	101 173
Portion à court terme	25 490	25 304
	75 650	75 869

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

5- DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Subvention à recevoir	65 115	96 331
Comptes clients	8 274	11 768
Sommes à récupérer de l'État	52 317	38 870
Placement sport	31 840	55 754
Avances aux fournisseurs	3 418	-
	<u>160 964</u>	<u>202 723</u>

6- IMMOBILISATIONS

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipements	14 780	13 699	1 081	1 351
Équipements informatiques	15 662	15 393	269	336
	<u>30 442</u>	<u>29 092</u>	<u>1 350</u>	<u>1 687</u>

7- DETTE À LONG TERME

Dans le cadre du programme fédéral aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif et afin de couvrir leurs coûts d'exploitation pendant la période du COVID 19, où leurs revenus ont été temporairement réduits, l'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital.

Si un montant de 30 000\$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2022, le prêt sera réputé être payé en totalité.

Si le solde du prêt est plus de 10 000 \$ au 1er janvier 2023, l'organisme a le choix entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5%. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

8- CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Fournisseurs	29 557	40 630
Autres primes et bonus	2 500	-
Salaires et vacances à payer	5 938	14 288
Frais courus	5 000	-
Visa à payer	4 454	-
Avances des clients	4 395	984
	<u>51 844</u>	<u>55 902</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2020

9- PLACEMENT SPORT

	Dons admissibles	Appariements (220%)	Total	Fondation du Grand-Montréal (20%) (note3)
AN 5- 31 mars 2016	16 485	36 267	52 752	10 550
AN 6- 31 août 2018	6 493	14 285	20 778	4 156
AN 7- 31 août 2019	30 965	58 816	89 781	19 410
AN 8- 31 août 2020	16 151	33 917	50 068	10 014
	<u>70 094</u>	<u>143 285</u>	<u>213 379</u>	<u>44 130</u>

10- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent la quote-part du fonds d'urgence COVID à recevoir de 51 195 \$ au 31-08-2020 et destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 août 2019	Encaissement	Constaté à titre de produits	Solde 31 août 2020
Fonds d'urgence COVID	\$ -	\$ -	\$ 39 695	\$ 11 500
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>39 695</u>	<u>11 500</u>

11- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

ANNEXE A- PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	2020	2019
PRODUITS	\$	\$
Subvention ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	85 720	85 325
Subvention salariale d'urgence	34 824	-
Subvention - PACME	13 524	-
Fonds d'urgence COVID	39 695	-
Revenus d'intérêts	1 188	1 853
Promotion marketing	5 758	1 409
Revenus divers	17 527	13 555
	198 236	102 142
CHARGES		
Assurance fédération	11 649	13 869
Honoraires professionnels	47 752	54 829
Fournitures de bureau	25 951	5 205
Frais de téléphone	2 525	2 318
Intérêts et frais bancaires	322	264
Frais administratifs	2 409	5 449
Formation du personnel	11 539	257
Amortissement de l'exercice	337	422
Divers	1 315	3 182
Créances irrécouvrables	5 863	21 690
Promotion - marketing - publicité	21 887	12 683
ACHATS-EPING,C.POINT, POLO, BALISE	3 025	718
	134 574	120 886
Masse salariale	191 608	142 151
Autres primes et bonus	2 500	
Taxes à la consommation non récupérables	-	28 797
	328 682	291 834
	(130 446)	(189 692)

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

ANNEXE B- PRODUITS ET CHARGES D'AFFILIATION

	2020	2019
PRODUITS	\$	\$
Affiliations clubs	22 040	15 790
Affiliations athlètes	70 248	133 111
Entraîneurs	22 253	19 433
Officiels/Bénévoles	1 326	2 870
	<u>115 867</u>	<u>171 204</u>
CHARGES		
Affiliations - Clubs	969	-
Affiliations - Athlètes	-	78 142
	<u>969</u>	<u>78 142</u>
	<u>114 898</u>	<u>93 062</u>

ANNEXE C- PRODUITS ET CHARGES DE VIE DÉMOCRATIQUE

	2020	2019
PRODUITS	\$	\$
SOCAN	-	3 850
AGA/Congrès FNSQ	14 555	8 618
	<u>14 555</u>	<u>12 468</u>
CHARGES		
Adhésions - Fondations	1 718	1 050
Conseil d'administration	5 578	2 439
Représentation/événements spéciaux	4 189	14 813
AGA/Congrès FNSQ	17 787	14 755
	<u>29 272</u>	<u>33 057</u>
	<u>(14 717)</u>	<u>(20 589)</u>

ANNEXE D- PRODUITS ET CHARGES DE DEVELOPPEMENT

	2020	2019
PRODUITS	\$	\$
Cours entraîneurs, juges, titulaires	22 417	51 950
Activité - Tournée dans l'eau	-	4 365
	<u>22 417</u>	<u>56 315</u>
CHARGES		
Cours entraîneurs , juges et titulaires	14 742	19 135
Subvention INS	4 805	7 517
Remboursement frais formation entraîneurs	702	-
	<u>20 249</u>	<u>26 652</u>
	<u>2 168</u>	<u>29 663</u>

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020

ANNEXE E- PRODUITS ET CHARGES DE COMPÉTITIONS

	2020	2019
PRODUITS	\$	\$
Club hôte	2 900	9 850
Inscription - réseau provincial	11 729	75 325
Pénalités - réseau provincial	575	1 475
Surcharge athlètes - Provincial	7 160	23 250
Inscriptions Performance	19 704	21 970
Autres revenus de compétition	11 480	13 769
INS	3 107	5 876
Compétition synchronisée	-	26 625
	<u>56 655</u>	<u>178 140</u>
CHARGES		
Frais - club hôte	14 285	35 933
Équipe de compétition FNSQ	8 017	49 283
Frais officiels - réseau provincial	605	3 700
Frais officiels - performance	7 987	10 743
Autres frais de compétition	9 364	3 210
	<u>40 258</u>	<u>102 869</u>
	<u>16 397</u>	<u>75 271</u>

ANNEXE F- PRODUITS ET CHARGES DE L'EXCELLENCE

	2020	2019
PRODUITS	\$	\$
Subventions	93 500	203 548
Équipe QC compétition et camp	-	500
	<u>93 500</u>	<u>204 048</u>
CHARGES		
Équipe Québec, camp junior et diverses équipes	81 064	190 910
	<u>81 064</u>	<u>190 910</u>
	<u>12 436</u>	<u>13 138</u>

ANNEXE G- PLACEMENT SPORT

	2020	2019
PRODUITS	\$	\$
Dons admissibles	16 151	30 965
Appariements	33 917	58 816
	<u>50 068</u>	<u>89 781</u>
CHARGES		
Sous-traitant tournée dans l'eau	-	7 300
Salaires	50 068	82 481
	<u>50 068</u>	<u>89 781</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>